



Accueil > Concours, emplois et carrières > Les personnels d'encadrement

Les personnels d'encadrement

Concours des personnels d'encadrement

Système d'information et d'aide aux concours (SIAC4)

SIAC 4 regroupe les informations concernant les concours de recrutement des personnels d'encadrement : personnels de direction de collège, de lycée, de lycée professionnel et inspecteurs de l'éducation nationale ou inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux chargés des fonctions d'inspection de l'enseignement du premier ou du second degré.

- [S'informer](#)
- [Inscriptions](#)
- [Résultats](#)
- [Se préparer au concours](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Après le concours des personnels de direction](#)
- [Après le concours des inspecteurs](#)

S'informer

- [Concours des personnels de direction](#)
- [Concours des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux \(IA-IPR\)](#)
- [Concours des Inspecteurs de l'éducation nationale \(IEN\)](#)

Concours des personnels de direction

À compter de la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction se substituera aux deux concours habituels, compte tenu de la fusion des grades de 1^{ère} et de 2^{ème} classes de ce corps (décret n°2017-955 du 10 mai 2017 modifiant le décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale).

Les épreuves et le déroulement du concours ne changent pas, conformément à l'arrêté ministériel du 21 août 2006 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

Calendrier

Inscription par internet : du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12 heures, au jeudi 12 octobre 2017, 17 heures, heure de Paris.

Épreuves écrites : mercredi 17 janvier 2018.

Résultats d'admissibilité : mars 2018.

Envoi du dossier de présentation : vendredi 16 mars 2018 minuit (le cachet de la poste faisant foi) uniquement pour les candidats admissibles.

Épreuves orales : avril 2018.

Pour connaître les modalités d'inscription, merci de vous reporter à la **note de service n° 2017-125 du 18 juillet 2017** dans la rubrique "En savoir plus / textes de référence". Les candidats devront se référer exclusivement aux dates figurant sur leur convocation individuelle. Dates communiquées pour information sous réserve de modification.

Actualités :

Les inscriptions aux concours de recrutement des personnels d'encadrement sont ouvertes du mardi 12 septembre 2017 au jeudi 12 octobre 2017.

[Je m'inscris](#)

EN SAVOIR PLUS

Documents à consulter

[Concours de recrutement des IEN et des IA-IPR : Guide à destination du candidat pour la constitution du dossier de Raep.](#)

[Rapport du jury du concours de recrutement des IEN – session 2017](#)

[Concours de recrutement des personnels de direction :](#)

[Guide à destination du candidat pour la constitution du dossier de présentation.](#)

Textes de référence

[Personnels enseignants, d'encadrement et administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques - Concours, recrutement réservés et examens professionnels d'avancement de grade - session 2018](#)

[Note de service n° 2017-125 du 18 juillet 2017.](#)

Personnels de direction

[Ouverture du concours de recrutement des personnels de direction, au titre de la session 2018](#)

[Arrêté du 7 août 2017](#)

[Modalités d'organisation et nature des épreuves des concours de recrutement des personnels de direction](#)

[Arrêté du 21 août 2006 modifié](#)

[Statut particulier des personnels de direction](#)

[Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié](#)

Conditions d'inscription

Les candidats aux concours doivent, au plus tard, à la date de la première épreuve du concours, remplir les conditions générales d'accès à un emploi public. La date d'appréciation des conditions particulières (diplôme, position statutaire, échelon, ancienneté de service, etc.) est fixée par les textes réglementaires régissant le recrutement considéré. Il convient donc de se référer au texte réglementaire applicable (voir la rubrique "En savoir plus / textes de référence").

Épreuves

Pour connaître les modalités des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours de recrutement des personnels de direction, les candidats peuvent prendre connaissance de l'arrêté du 21 août 2006 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale modifié (voir la rubrique « En savoir plus / textes de référence »).

Concours des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Spécialités ouvertes à l'inscription pour la session 2018

- allemand ;
- anglais ;
- espagnol ;
- économie et gestion ;
- éducation musicale ;
- histoire-géographie ;
- lettres ;
- mathématiques ;
- philosophie ;
- sciences de la vie et de la terre ;
- sciences physiques et chimiques ;
- sciences économiques et sociales ;
- sciences et techniques industrielles, option arts appliqués ;
- sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles ;
- administration et vie scolaires.

Calendrier

Inscription par internet : du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12 heures, au jeudi 12 octobre 2017, 17 heures, heure de Paris.

Envoy du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : lundi 13 novembre 2017 (le cachet de la Poste faisant foi).

Résultats d'admissibilité : février 2018

Épreuves orales d'admission : mars 2018

Pour connaître les modalités d'inscription, merci de vous reporter à la [note de service n° 2017-125 du 18 juillet 2017](#) dans la rubrique "En savoir plus / textes de référence". Les candidats devront se référer exclusivement aux dates figurant sur leur convocation individuelle. Dates communiquées pour information sous réserve de modification.

Conditions d'inscription

Les candidats au concours doivent, au plus tard, à la date de la première épreuve du concours, remplir les conditions générales d'accès à un emploi public. La date d'appréciation des conditions particulières (diplôme, position statutaire, échelon, ancienneté de service, etc.) est fixée par les textes réglementaires régissant le recrutement considéré. Il convient donc de se référer au texte réglementaire applicable (voir la rubrique "En savoir plus / textes de référence").

Épreuves

Pour connaître les modalités des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours de recrutement des IA-IPR, les candidats peuvent prendre connaissance de l'arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (voir la rubrique "En savoir plus / textes de référence").

Concours des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

Spécialités ouvertes à l'inscription pour la session 2018

Inspecteurs

[Ouverture du concours de recrutement des IA-IPR, au titre de la session 2018](#)
Arrêté du 7 août 2017

[Ouverture du concours de recrutement des IEN, au titre de la session 2018](#)
Arrêté du 7 août 2017

[Organisation générale des concours de recrutement des IEN et des IA-IPR](#)
Arrêté du 22 juin 2010 modifié

[Statuts particuliers des IA-IPR et des IEN](#)
Décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié

enseignement du premier degré ;
information et orientation ;
enseignement technique, option économie et gestion ;
enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante arts appliqués ;
enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles ;
enseignement général, option lettres - langues vivantes, dominante anglais ;
enseignement général, option mathématiques, sciences physiques et chimiques.

Calendrier

Inscription par internet : du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12 heures, au jeudi 12 octobre 2017, 17 heures, heure de Paris.

Envoy du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : lundi 13 novembre 2017 (le cachet de la Poste faisant foi).

Résultats d'admissibilité : février 2018

Épreuves orales d'admission : mars 2018

Pour connaître les modalités d'inscription, merci de vous reporter à la **note de service n° 2017-125 du 18 juillet 2017** dans la rubrique "En savoir plus / textes de référence". Les candidats devront se référer exclusivement aux dates figurant sur leur convocation individuelle. Dates communiquées pour information sous réserve de modification.

Conditions d'inscription

Les candidats au concours doivent, au plus tard, à la date de la première épreuve du concours, remplir les conditions générales d'accès à un emploi public. La date d'appréciation des conditions particulières (diplôme, position statutaire, échelon, ancienneté de service, etc.) est fixée par les textes réglementaires régissant le recrutement considéré. Il convient donc de se référer au texte réglementaire applicable (voir la rubrique "En savoir plus / textes de référence").

Épreuves

Pour connaître les modalités des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours de recrutement des IEN, les candidats peuvent prendre connaissance de l'arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (voir la rubrique "En savoir plus / textes de référence").

Inscriptions

Concours des personnels de direction

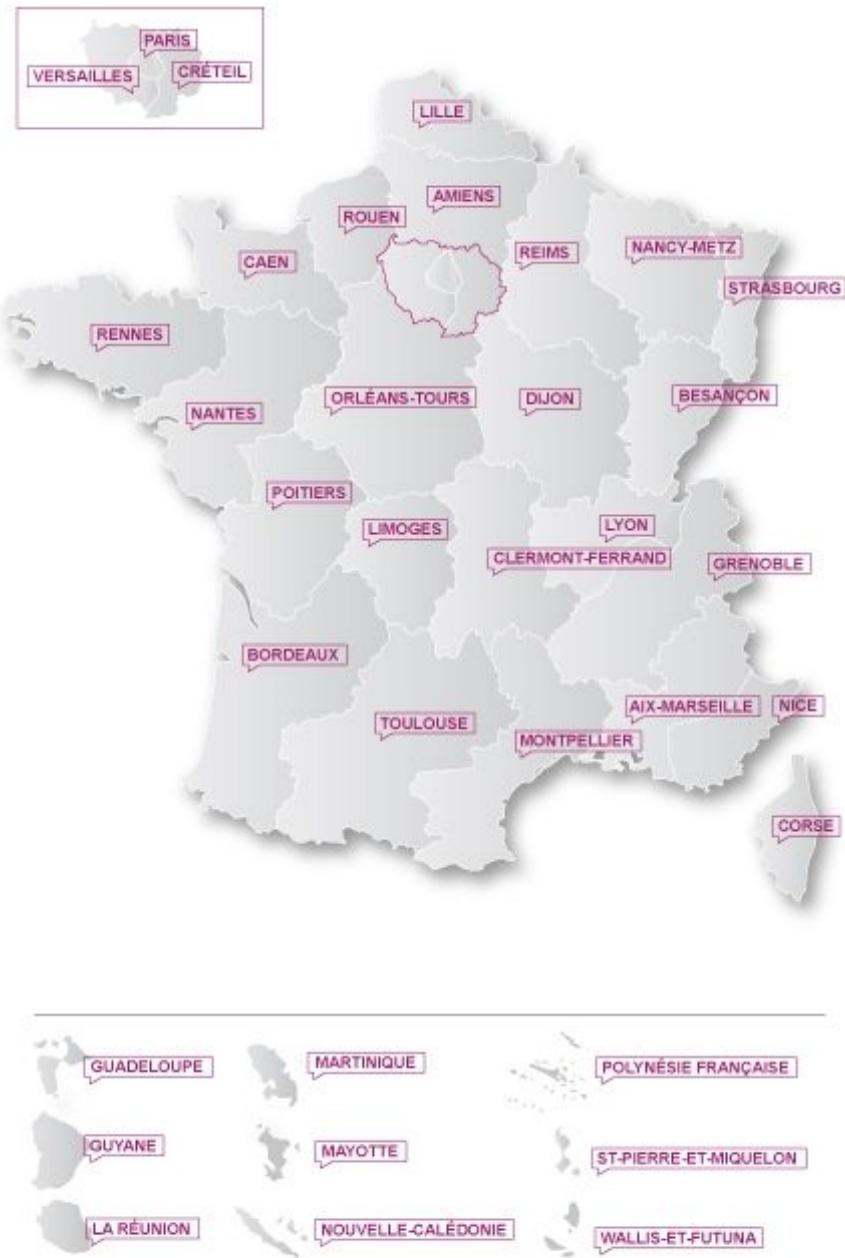
Concours supplémentaire des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Concours des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

S'inscrire aux concours de recrutement des personnels d'encadrement

L'inscription aux concours des personnels d'encadrement se fait en fonction de l'origine géographique des candidats auprès des rectorats, vice-rectorats ou du service interacadémique des examens et concours d'Arcueil.

Attention, pour les concours d'inspection, en plus de votre inscription Internet, vous devez télécharger et envoyer votre dossier de RAEP, au ministère de l'Éducation nationale, bureau DGRH E1-3, RAEP IA-IPR ou RAEP IEN, 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13, au plus tard à la date indiquée ci-dessous selon le concours. L'envoi du dossier de RAEP après cette date entraînera l'élimination du candidat.



Concours des personnels de direction

Modalités d'inscription

Pour connaître les modalités d'inscription, merci de vous reporter à la **note de service n° 2017-125 du 18 juillet 2017** dans la rubrique "En savoir plus / textes de référence". Les candidats devront se référer exclusivement aux dates figurant sur leur convocation individuelle. Dates communiquées pour information sous réserve de modification.

Pour que votre inscription soit valable

Vous devez effectuer deux démarches dans les délais indiqués :

Enregistrer votre inscription au concours sur Internet

- du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12 heures (heure de Paris)
- au jeudi 12 octobre 2017, avant 17 heures (heure de Paris)

Aucune inscription ou modification d'inscription par Internet ne sera admise en dehors de ces délais.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Adresser au service en charge de votre inscription les pièces permettant d'attester de la recevabilité de votre candidature pour le lundi 13 novembre 2017. Suite à votre inscription internet, vous recevrez les pièces justificatives à retourner dûment complétées. Le dossier de présentation sera téléchargeable sur cette page et devra être envoyé uniquement en cas d'admissibilité.

Télécharger ici le dossier de présentation du concours de recrutement des personnels de direction (uniquement pour les candidats admissibles).

Concours des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Modalités d'inscription

Pour connaître les modalités d'inscription, merci de vous reporter à la **note de service n° 2017-125 du 18 juillet 2017** dans la rubrique "Actualités". Les candidats devront se référer exclusivement aux dates figurant sur leur convocation individuelle. Dates communiquées pour information sous réserve de modification.

Pour que votre inscription soit valable

Vous devez effectuer trois démarches dans les délais indiqués :

Enregistrer votre inscription au concours sur Internet :

- du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12 heures (heure de Paris)
- au jeudi 12 octobre 2017, avant 17 heures (heure de Paris)

Constituer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Le dossier de Raep doit être adressé au ministère de l'Éducation nationale, bureau DGRH E1-3, RAEP IA-IPR, 72 rue Regnault, 75243 PARIS Cedex 13, par voie postale en recommandé simple, **au plus tard le lundi 13 novembre 2017**, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier de Raep qui ne sera pas transmis par le candidat ou envoyé après cette date, entraînera l'élimination du candidat. Aucune pièce complémentaire au dossier de RAEP transmise après cette date par le candidat, ne sera prise en compte.

Adresser au service en charge de votre inscription les pièces permettant d'attester de la recevabilité de votre candidature pour le 13 novembre 2017

Suite à votre inscription internet, vous recevrez les pièces justificatives à retourner dûment complétées

Télécharger ici le dossier de RAEP pour le concours de recrutement des IA-IPR, session 2018

Concours des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

Modalités d'inscription

Pour connaître les modalités d'inscription, merci de vous reporter à la **note de service n° 2017-125 du 18 juillet 2017** dans la rubrique "En savoir plus / textes de référence". Les candidats devront se référer exclusivement aux dates figurant sur leur convocation individuelle. Dates communiquées pour information sous réserve de modification.

Pour que votre inscription soit valable

Vous devez effectuer trois démarches dans les délais indiqués :

Enregistrer votre inscription au concours sur Internet :

- du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12 heures (heure de Paris)
- au jeudi 12 octobre 2017, avant 17 heures (heure de Paris)

Aucune inscription ou modification d'inscription par Internet ne sera admise en dehors de ces délais.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Constituer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de RAEP doit être adressé au ministère de l'Éducation nationale par voie postale en recommandé simple au plus tard le lundi 13 novembre 2017 minuit cachet de la poste faisant foi. L'absence de dossier ou sa transmission après cette date (le cachet de la poste faisant foi) entraîne l'élimination du candidat. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date (le cachet de la poste faisant foi) n'est prise en compte.

Adresser au service en charge de votre inscription les pièces permettant d'attester de la recevabilité de votre candidature pour le lundi 13 novembre 2017.

Suite à votre inscription internet, vous recevrez les pièces justificatives à retourner dûment complétées.

Télécharger ici le dossier de RAEP pour le concours de recrutement des IEN, session 2018

Résultats

Tous les résultats relatifs aux concours des personnels d'encadrement sont publiés sur le site Publinet.

Publinet vous permet de consulter :

- les calendriers
- les lieux des épreuves d'admission
- les résultats d'admissibilité
- les résultats d'admission
- d'éditer votre relevé de notes

[Se connecter à Publinet](#)

Se préparer au concours

Concours des personnels de direction[Concours des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux \(IA-IPR\)](#)[Concours des Inspecteurs de l'éducation nationale \(IEN\)](#)[Formations](#)

Les rapports des jurys des concours de recrutement des personnels d'encadrement ainsi que les extraits des meilleures copies des concours de recrutement des personnels de direction seront mis en ligne dans le courant du mois de septembre 2017.

Concours des personnels de direction**Rapports de jury**

Les rapports permettent aux candidats de préparer le concours en prenant connaissance des recommandations du jury.

[Rapport du jury : concours de recrutement des personnels de direction - 2016](#)[Rapport du jury : concours de recrutement des personnels de direction - 2015](#)[Rapport du jury concours de recrutement des personnels de direction - 2014](#)[Rapport du jury concours de recrutement des personnels de direction - 2013](#)**Sujets de concours**

Les sujets des sessions précédentes permettent aux candidats de s'entraîner à l'épreuve écrite d'admissibilité.

[Sujet de concours des personnels de direction - session 2017](#)[Sujet de concours des personnels de direction - session 2016](#)[Sujet de concours des personnels de direction - session 2015](#)[Sujet de concours des personnels de direction - session 2014](#)[Sujet de concours des personnels de direction - session 2013](#)**Meilleures copies**

Extraits des meilleures copies des concours de recrutement des personnels de direction - session 2016

1^{re} partie du sujet

[Extrait n°1](#)[Extrait n°2](#)[Extrait n°3](#)[Extrait n°4](#)[Extrait n°5](#)

2^{ème} partie du sujet

[Extrait n°1](#)[Extrait n°2](#)[Extrait n°3](#)**Concours des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)****Rapports de jury**

Les rapports de jury permettent aux candidats de préparer le concours en prenant connaissance des recommandations du jury.

[Rapport de jury IA-IPR 2016](#)[Rapport de jury IA-IPR 2015](#)[Rapport de jury IA-IPR 2014](#)[Rapport de jury IA-IPR 2013](#)**Concours des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)****Rapports de jury**

Les rapports de jury permettent aux candidats de préparer le concours en prenant connaissance des recommandations du jury.

[Rapport du jury IEN 2017](#)[Rapport du jury IEN 2016](#)[Rapport du jury IEN 2015](#)[Rapport du jury IEN 2014](#)[Rapport du jury IEN 2013](#)**Formations**